



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

23-10-2015-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2015

Le vingt-trois octobre deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, POLHER, LOQUET, et ainsi que, MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme BERT a donné pouvoir à Mme PEAN

Excusés :

Secrétaire de séance élu : M. Florent DUCOS DUCQ

OBJET : AMORTISSEMENTS DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de prévoir l'amortissement des subventions d'équipement et fonds de concours versés par la commune à des organismes privés et au service annexe de l'assainissement pour les travaux d'investissement effectués.

Sont notamment concernés sur le budget primitif de l'année 2015 :

- | | |
|--|--------------|
| - Subvention aux travaux de l'Institut Rural de Mont | 112 500.00 € |
| - Subvention d'équipement au service de l'assainissement | 200 000.00 € |

TOTAL	312 500.00 €
--------------	---------------------

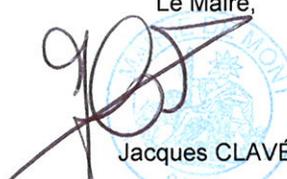
Le Maire invite le conseil à décider de ces amortissements et à définir leur durée. Compte tenu de l'autofinancement actuel du budget communal, le Maire propose que l'amortissement soit effectué sur la seule année 2015.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOpte à l'unanimité la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

 Jacques CLAVÉ

